

Image not found or type unknown



Contestation contravention

Par **Ouimet**, le **09/02/2008** à **12:20**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu aujourd'hui une contravention stipulant que je roulais à 128km dans une zone de 110km sur l'autoroute A6.rnrnAprès vérification avec la gendarmerie, cette portion d'autoroute est bel et bien limité à 130km/h sauf que cette journée (31/01) était limitée à 110 km/h pour cause de pic de pollution suite à un arrêté préfectoral.rnrnSur l'avis de contravention il ne fait pas mention de cet arrêté préfectoral.rnrnPuis-je contester ce pv?rnrnMerci d'avance